



COMMUNE de TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2025-209

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX**NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- Considérant que des interventions urgentes doivent être assurées sur le réseau d'eau potable suite à avarie (fuite, remise à niveau de bouche à clé pour fermeture réseau, etc) sur le territoire communal par ILEO , concessionnaire de distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille depuis le 1^{er} Janvier 2016 ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents ;

ARRÊTÉS

- Article 1** Du 1^{er} Janvier 2026 au 31 Décembre 2026 inclus, le stationnement de tous véhicules sera interdit de 8 h à 18 h , au droit du chantier ;
- Article 2** Durant la même période et sur ladite route, la vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules,
- Article 3** La circulation sera alternée et régie par des feux tricolores ou du personnel ;
- Article 4** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux réglementaires qui seront posés par l'entreprise chargée des travaux ;
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Monsieur le Directeur d'exploitation d'Ileo ;
 - Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix ;
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale d'Hem ;
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;
 - Monsieur le Commandant des Sapeurs pompiers de Roubaix ;
 - Monsieur le Directeur d'ESTERRA ;
 - Monsieur le Directeur d'Ilévia ;
- Article 6** Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le

12/12/2025

Le Maire,

Alain GONCE

